

## Fiche d'identification de projet (FIP)

**GUINEE**

**République de Guinée**

**Projet d'adaptation de la filière riz au changement climatique dans la  
Préfecture de Siguiri en Haute Guinée**



## TABLE DES MATIERES

<b>COMPOSITION DE L’EQUIPE PROJET .....</b>	<b>II</b>
<b>GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES .....</b>	<b>III</b>
<b>IDENTIFICATION DU PROJET .....</b>	<b>IV</b>
<b>PARTIE A – NOTE DE CONCEPT DU PROJET .....</b>	<b>1</b>
<b>I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX.....</b>	<b>1</b>
1.1 - PRINCIPAUX ENJEUX ET CONTEXTE .....	1
1.1.1 - <i>Présentation du secteur.....</i>	<i>1</i>
1.1.2 - <i>Politique du Gouvernement .....</i>	<i>2</i>
1.1.3 - <i>Importance pour le pays .....</i>	<i>2</i>
1.2 - PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES.....	2
<b>II - LE PROJET .....</b>	<b>4</b>
2.1 - FINALITE ET OBJECTIF SPECIFIQUE DU PROJET.....	4
2.2 - STRATEGIE ET CONTENU DU PROJET.....	4
2.3 - HYPOTHESES ET RISQUES CRITIQUES.....	9
2.4 - INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE – PILOTAGE, GESTION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....	10
2.4.1 - <i>Intervenants .....</i>	<i>10</i>
2.4.2 - <i>Mode opératoire et pilotage du projet .....</i>	<i>10</i>
2.5 - INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION (S&E) .....	10
2.5.1 - <i>Indicateurs de S&amp;E.....</i>	<i>10</i>
2.5.2 - <i>Dispositif de S&amp;E.....</i>	<i>10</i>
<b>III - FINANCEMENT .....</b>	<b>11</b>
3.1 - COUT ET PLAN DE FINANCEMENT .....	11
3.2 - VIABILITE FINANCIERE DU PROJET .....	11
3.3 - PRINCIPALES CONDITIONS SUSPENSIVES ET ENGAGEMENTS .....	12
3.4 - SCHEMA FIDUCIAIRE .....	12
<b>PARTIE B – DILIGENCES A USAGE INTERNE .....</b>	<b>12</b>
<b>IV - COHERENCE ET CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE L’AFD .....</b>	<b>12</b>
4.1 - CONTRIBUTION DU PROJET AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	12
4.2 - COHERENCE AVEC LA STRATEGIE CLIMAT .....	13
4.3 - COHERENCE STRATEGIQUE ET CONTRIBUTION A L’INFLUENCE ECONOMIQUE FRANÇAISE.....	13
<b>V - EVALUATION DES RISQUES .....</b>	<b>14</b>
5.1 - RISQUE PAYS.....	14
5.2 - RISQUES TECHNIQUES .....	14
5.3 - RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX .....	14
5.4 - RISQUE CLIMATIQUE .....	14
<b>VI - JUSTIFICATION DES PRODUITS FINANCIERS.....</b>	<b>14</b>
6.1 - JUSTIFICATION DU PRODUIT FINANCIER AFD, SUBSIDIARITE, TERMES.....	14
6.2 - JUSTIFICATION DU RECOURS AU FINANCEMENT DELEGUE .....	15
<b>VII - CALENDRIERS .....</b>	<b>15</b>
7.1 - CALENDRIER D’IDENTIFICATION ET D’EXECUTION DU PROJET .....	15
7.2 - CALENDRIER DU FINANCEMENT AFD .....	15
7.3 - PREVISIONS DE DECAISSEMENTS DU FINANCEMENT AFD .....	15
<b>VIII - CLASSEMENT E&amp;S, HIERARCHIE ET AUTRES ACTEURS.....</b>	<b>15</b>
8.1 - CLASSEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL.....	15
8.2 - STRUCTURE MAITRISE D’ŒUVRE .....	16
<b>IX - MOYENS A MOBILISER .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE .....</b>	<b>17</b>

## COMPOSITION DE L'EQUIPE PROJET<sup>1</sup>

Fonction	Nom	Département/Division
Responsable pays	xx	xx
Chargé de Mission Agence	xx	xx
Responsable d'équipe ( <i>préciser l'expertise</i> )	xx	xx
Expert secteur ( <i>préciser de façon concise</i> )	xx	xx
Expert secteur ( <i>préciser de façon concise</i> )	xx	xx
Expert secteur ( <i>préciser de façon concise</i> )	xx	xx
Expert Environnemental et Social	xx	xx
Expert Passation de Marché <sup>2</sup>	xx	xx
Expert Fonds Délégués / Cofinancement <sup>3</sup>	xx	xx
Juriste	xx	xx

<sup>1</sup> Supprimer les lignes dans le tableau si non concerné

<sup>2</sup> A inclure si des diligences de passation de marchés sont nécessaires pendant l'instruction : aide non affectée à des marchés (aide budgétaire ou aide programme), gré à gré envisagé. ....

<sup>3</sup> A inclure si une délégation de fonds ou un accord de cofinancement est prévu(e) sur le projet

## GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES

ADOP	Accompagnement des dynamiques d'organisations paysannes
AFD	Agence française de développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AIC	Agriculture intelligente face au climat
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANPROCA	Agence nationale de la promotion rurale et du conseil agricole
BTGR	Bureau technique du génie rural
CC	Changement climatique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEC	Capacité d'échange cationique
CIP	Cadre d'intervention pays
CONACILSS	Coordination nationale du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
COPIL	Comité de pilotage
CRG	Crédit rural de Guinée
CSP	Cellule de suivi de projet
DNA	Direction nationale de l'agriculture
DPA	Direction préfectorale de l'agriculture
EIES	Etude d'impact environnemental et social
FG	Franc Guinéen
FIP	Fiche d'identification de projet
FPP	Fiche de présentation de projet
FUPRORIZ	Fédération des Unions de producteurs de riz de Guinée
GES	Gaz à effet de serre
INS	Institut national de la statistique
IRAG	Institut de recherche agronomique de Guinée
MAE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
MPI	<i>Multidimensional Poverty Index</i> / Indice de pauvreté multidimensionnelle
NDICI	<i>Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument</i> / Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale
PFNL	Produit forestier non ligneux
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PNIASAN	Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PTBA	Programmes de travail et budget annuels
RCP	<i>Representative Concentration Pathway</i> / Profil représentatif d'évolution de concentration
RGTA-DI	Réseau guinéen de traction animale – développement intégral
S&E	Suivi-évaluation
SMHI	<i>Sweden's Meteorological and Hydrological Institute</i> / Institut suédois de météorologie et d'hydrologie
SPGR	Service préfectoral du génie rural
STD	Service technique déconcentré
UP	Unité de production

## IDENTIFICATION DU PROJET<sup>1</sup>

XX

---

<sup>1</sup> Insérer ici la fiche de contrôle avant octroi (issue du SIOP)

## PARTIE A – NOTE DE CONCEPT DU PROJET

### I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX

#### 1.1 - Principaux enjeux et contexte

##### 1.1.1 - Présentation du secteur

Riz et maïs sont, de très loin, les deux cultures vivrières les plus pratiquées dans la Préfecture de Siguiri. A l'instar de ce que l'on observe dans le reste du pays, le riz est donc localement une culture clef en termes de sécurité alimentaire. On peut distinguer trois systèmes de riziculture : « de coteau » ou « de montagne » ; « pluvio-fluviale » aménagée ; de plaine (fluviale ou non) non aménagée.

Le premier système, historiquement le plus développé, se pratiquait après défriche-brûlis des terres hautes. La relative pauvreté des sols (en majorité gravillonnaires, voire indurés, en haut de toposéquence) était compensée par le « *flash de fertilité* » permis par la libération des éléments minéraux suite au brûlis... effet de courte durée (d'où le terme « *flash* »), ces éléments étant peu liés au sol et rapidement lessivés, obligeant alors les paysans à défricher de nouvelles terres.

Ce système, majoritaire au début du 20<sup>ème</sup> siècle et encore pratiqué marginalement il y a une dizaine d'années dans la Préfecture de Siguiri, n'est plus pratiqué de nos jours, les pluies étant trop erratiques et ces terres hautes trop exposées au manque d'eau.

Le second système, pensé par les colons dans les années 1920 et mis en œuvre réellement dans les années 1940, se base sur l'amélioration des pratiques traditionnelles de riziculture « pluvio-fluviale », permettant de cultiver les abords immédiats du lit mineur du Niger et les cuvettes légèrement surélevées.

Malgré ces aménagements, la riziculture pluvio-fluviale est restée risquée, tant à cause de l'irrégularité des crues (entre 4,5 et 7 m au dessus de l'étiage moyen selon les années) que de l'irrégularité des pluies, amenant à la conclusion qu' « *une seule année sur trois ou cinq est réussie* » (GALLAIS, 1959).

A l'heure actuelle, les 4 600 ha d'aménagements de riziculture pluvio-fluviale sont hors d'usage, pour diverses raisons (digues et diguettes rompues, barrages cassés, envasement des prises d'eau, nivellement à reprendre, etc.) et ceci en dépit de diverses tentatives de réhabilitation depuis les années 1970.

Seul subsiste donc le système de riziculture de plaine (fluviale ou non) non aménagée. Ce système se pratique quasiment partout dans la Préfecture de Siguiri, à l'exception des quelques zones montagneuses dans les sous-préfectures de Naboun et Siguirini.

La filière riz est courte : la production est en grande partie auto-consommée par les ménages et les surplus sont vendus sur les marchés locaux. Les paysan(ne)s constituent l'essentiel des acteurs de la filière, car ils produisent, récoltent et vendent, avec les interventions limitées de quelques acteurs, au niveau villageois : fournisseurs d'engrais et d'herbicides / meuniers pour le décortilage (après étuvage par les femmes) / commerçants locaux (si vente des surplus). Les services techniques déconcentrés (STD) de l'agriculture et les institutions financières appuient la filière de façon très limitée.

Il faut noter que les femmes sont autant impliquées que les hommes dans la culture du riz. En effet, il est certes socialement accepté que la production des produits vivriers (principalement riz et maïs dans la Préfecture de Siguiri) pour le remplissage des greniers à grains est sous la responsabilité du chef de famille ; mais, en pratique, ce dernier met à contribution toute la famille (épouses, enfants, jeunes frères éventuellement) pour assurer les travaux agricoles.

Cette culture, quasi-exclusivement pluviale, est mise en danger dans la Préfecture de Siguiri par le changement climatique. On peut ainsi citer quelques effets notables (moyenne de divers modèles climatiques, sous scénario RCP8.5, avec descente d'échelle et correction de biais. SMHI, 2021) : raccourcissement de la saison des pluies (4,4 mois en 2025 contre 5,7 mois en 1995) ; hausse forte de l'aridité potentielle en début de saison humide (+18,4% d'ici 2025 et +19,9% en 2055 par rapport à 1995) ; hausse forte des crues décennales (+13,4% d'ici 2025 et +30,1% en 2055 par rapport à 1995).

### 1.1.2 - Politique du Gouvernement

Le PNIASAN2 2018-2025 (Gvt guinéen, 2018) est le document cadre de planification des interventions dans le secteur rural au sens large (agriculture, élevage, pêche, environnement). Il prévoit des actions d'adaptation dans sa Composante 3.2, notamment le groupe d'actions 3.2.4 : promouvoir des pratiques d'Agriculture intelligente face au climat (AIC), élaborer une Stratégie nationale d'AIC, créer une plateforme des acteurs de l'AIC.

Par ailleurs, l'axe 3 du Plan stratégique 2015-2022 de l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG) prévoit la production d'innovations agricoles et agroalimentaires (en lien potentiellement avec l'AIC). Tant la Stratégie d'AIC prévue dans le PNIASAN2 que l'axe 3 du Plan de l'IRAG ont connu pour l'instant des avancées limitées. Le présent projet s'inscrit pleinement dans ces documents de politiques publiques et devrait contribuer à leur mise en œuvre effective. Enfin, le projet contribuera au Schéma directeur de développement de l'agriculture irriguée, adopté en 2018.

La CDN révisée (Gouvernement guinéen, 2021) est le document cadre de planification des actions sur le climat. Certains enjeux croisés agriculture/climat y sont notés (diversification des productions, adaptation des semences à la sécheresse, promotion de l'agriculture irriguée, intégration des enjeux climatiques aux projets agricoles), mais sans plus de détail que dans la CDN initiale de 2015. Le présent projet s'inscrit pleinement dans la CDN révisée.

### 1.1.3 - Importance pour le pays

La lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont des objectifs clefs en Guinée. En Haute Guinée, les défis sont énormes : (i) l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (*Multidimensional Poverty Index*, MPI) des Préfectures de Haute Guinée est 20% à 60% supérieur au MPI national (INS, 2017) ; (ii) les ménages très pauvres et pauvres arrivent à couvrir respectivement 52% et 66% de leurs besoins alimentaires annuels avec leur propre production (CONACILSS, 2017). Ces résultats du CONACILSS et de l'INS corroborent les résultats de nos analyses de terrain : une bonne partie des ménages ruraux sont pauvres, pas auto-suffisants en produits agricoles et vulnérables aux contraintes externes. Le projet contribuera à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et à réduire leur vulnérabilité, notamment au changement climatique.

### 1.2 - Problématiques identifiées

Lors de l'étude de vulnérabilité de la riziculture au changement climatique menée début 2021, trois principales problématiques ont été mises en évidence et sont présentées ci-dessous. Il faut noter qu'elles touchent autant les hommes que les femmes : il est socialement accepté que la production des produits vivriers (principalement riz et maïs dans la Préfecture de Siguiri) pour le remplissage des greniers à grains est sous la responsabilité du chef de famille ; en pratique, ce dernier met à contribution toute la famille (épouses, enfants, jeunes frères éventuellement) pour assurer les travaux agricoles et les femmes sont donc autant impliquées que les hommes dans la culture du riz. Cela étant dit, il faut noter le cas particulier des veuves âgées et non remariées avec un frère du défunt : celles-ci endossent dans ce cas la responsabilité de chef de famille et cultivent en leur nom propre. Leur accès aux facteurs de production (foncier, capital, bœufs de labour) étant généralement limité, les problématiques ci-dessous sont exacerbées.

#### **Baisse de fertilité des sols et hausse de l'enherbement :**

Baisse de fertilité des sols : les sols de Haute Guinée sont majoritairement sableux et acides, généralement déficients en phosphore et azote, dotés d'un faible taux de matière organique et d'une faible Capacité d'échange cationique (CEC). Leur fertilité est donc globalement limitée.

Les pratiques des paysan(ne)s contribuent peu à l'entretien de cette fertilité, pour les cultures en général, et pour la riziculture en particulier : abandon du système de riziculture de coteau par abattis-brûlis ; sédentarisation de la riziculture dans les dépressions (plaines ou bas-fonds) ; monoculture de riz en continu sur ces parcelles, avec très peu voire pas de jachère et/ou rotation et/ou association culturale ; très peu d'intégration entre l'élevage et l'agriculture (cheptels en divagation la majeure partie de l'année : fumier difficile à récupérer) ; engrais vert (par ex *Mucuna spp* ou *Brachiaria spp*) généralement méconnus.

Tant pour les paysans que les cadres de l'agriculture, la baisse de fertilité des sols est souvent vue comme une fatalité, à laquelle n'existerait qu'une solution, l'application consécutive d'engrais chimiques, d'ailleurs subventionnés par les pouvoirs publics.

Hausse de l'enherbement : la perception d'un enherbement croissant est générale parmi les paysan(ne)s. Certaines de ces adventices, telles *Wolokankolo* et *Séni*, semblent même résister au Glyphosate. Les paysan(ne)s ne font la relation avec la faible pratique des rotations / associations (qui pourraient permettre dans certaines conditions de limiter la levée des adventices) ou la baisse de fertilité des sols (qui accroît l'agressivité des adventices, plus compétitives que les cultures dans certaines situations de carence).

Rareté / cherté des intrants chimiques : pour lutter contre l'enherbement, l'option qui vient naturellement en tête des paysan(ne)s est d'appliquer des herbicides, d'où le fait que la plupart associe dans une même contrainte l'enherbement croissant et la rareté / cherté des herbicides. Le retour au désherbage manuel, long et pénible, n'est pas envisageable pour la plupart. De la même façon, la baisse de la fertilité des sols est systématiquement associée à la rareté / cherté des engrais.

Manque de crédit agricole : la trésorerie des paysan(ne)s est au plus bas en fin de période de soudure (grosso modo : mai à août) : très peu de culture de contre-saison, peu de revenus alternatifs en saison sèche (récolte d'anacarde limitée, peu de transformation de produits forestiers non ligneux - PFNL, peu d'activité artisanale ou commerciale). Or, c'est pendant cette même période que doivent être financés les intrants, les entraides, contrats, etc. Les activités sont limitées par le manque de trésorerie et la faible attractivité du crédit agricole offerte par le Crédit rural de Guinée (CRG) et les autres institutions de la place : obligation d'être en groupement de caution mutuelle (risque collectif à assumer, en plus du risque individuel), taux d'intérêt élevé (3% mensuel a minima), apport obligatoire de 20%, etc.

### **Irrégularité des pluies :**

Le concept d'« irrégularité des pluies » recouvre en fait différents phénomènes : retard de démarrage des pluies ; fin précoce des pluies ; baisse du cumul pluviométrique ; « pauses sèches » (périodes de plus de cinq jours sans pluie) ; inondations. Il y a théoriquement trois pistes pour s'adapter à ces irrégularités : adopter des semences moins gourmandes en eau et/ou à cycle plus court ; cultiver dans des aménagements hydro-agricoles, avec maîtrise de l'eau ; accroître la réserve utile en eau en promouvant l'infiltration des pluies et l'apport de matière organique.

Manque de semences adaptées à l'irrégularité des pluies et aux attentes des paysan(ne)s : depuis quelques années, les paysan(ne)s abandonnent progressivement les semences à cycle long au profit de celles à cycle plus court. Mais, cette piste d'adaptation mériterait d'être mieux explorée, en témoigne les avis partagés sur les semences à cycle court actuellement disponibles (certaines sont appréciées, d'autres déçoivent).

Absence d'aménagements hydroagricoles : les paysan(ne)s installés au bord du Niger sur les anciens aménagements hydroagricoles demandent leur réfection...tout en sachant bien que les différentes réhabilitations passées se sont quasiment toutes soldées par des échecs (crues violentes et entretien insuffisant). Quelques rares paysan(ne)s ont des idées alternatives et émettent l'idée de créer des diguettes pour bloquer l'eau de ruissellement et gagner quelques semaines d'humidité.

Manque d'appui technique : que ce soit pour faire face à la baisse de fertilité des sols, à la hausse de l'enherbement, ou à l'irrégularité des pluies, les paysan(ne)s expriment cette contrainte de façon implicite, en indiquant souvent « *s'en remettre à la grâce de Dieu* », façon de dire qu'ils ne comptent que sur eux.

### **Manque d'équipements de traction attelée**

Il est important de rappeler que 90% des paysan(ne)s pratiquent le labour attelé et que, si deux tiers de ceux qui pratiquent le labour attelé possèdent leurs propres bœufs, le dernier tiers doit payer des prestataires pour faire ce labour. Nombre de paysan(ne)s souhaite donc avoir des bœufs et des charrues pour labourer davantage de terres et au plus vite après les premières pluies.

Par ailleurs, certains paysan(ne)s sont parfois obligés de vendre leurs bœufs de labour pour répondre à des besoins urgents, ou bien perdent ces bœufs suite à un vol, une maladie ou un coup de chaud : ces paysan(ne)s perdent alors non seulement un support d'épargne important, mais aussi un facteur de production indispensable pour labourer efficacement et rapidement les terres.

## II - LE PROJET

### 2.1 - Finalité et objectif spécifique du projet

L'objectif général du projet est de contribuer à la résilience au changement climatique des populations rurales de la Préfecture de Siguiri. Il s'agira spécifiquement de mettre en œuvre des actions d'adaptation de la riziculture au changement climatique.

### 2.2 - Stratégie et contenu du projet

En se basant sur l'étude de vulnérabilité de la riziculture au changement climatique menée début 2021, les cinq composantes (notées C1, C2, etc. et détaillées en actions Ax.1, Ax.2, etc.) suivantes sont proposées. NB : le terme d'« Unité de production » (UP) désigne un ensemble de personnes mettant en commun leurs facteurs de production et les résultats de leurs activités. Une UP peut-être une famille (généralement : parents / jeunes enfants / aînés à charge ; parfois veuve avec enfants) ou une grande famille (patriarche / enfants adultes / petits enfants / aînés à charge).

#### **→ C1 : Faciliter l'accès à la traction attelée avec du crédit et des appuis ad hoc**

Les UP sont sensibles au manque de bœufs de labour. En effet, les semis des cultures pluviales sont concentrés sur quelques semaines. Il est donc crucial de pouvoir labourer rapidement en année « normale », à plus forte raison les années où le démarrage des pluies est légèrement retardé, ce qui implique de labourer dans un laps de temps très court. Or, certaines UP, notamment celles pilotées par des femmes isolées et/ou de jeunes hommes, manquent de bœufs de labour et parfois aussi de charrues.

Pour ces UP, il se crée un cercle vicieux : l'absence d'équipement de traction attelée les amène à diminuer les surfaces cultivées (alors que le foncier n'est généralement pas un facteur de production limitant) et/ou dépendre des prestations de labour (d'où des retards fréquents sur le calendrier agricole). In fine, cela génère une baisse de production et une augmentation de la vulnérabilité des UP.

Un bœuf non dressé vaut environ 1,5 MFG (valeur d'environ 600 kg de riz), un bœuf dressé (plus de trois ans) vaut entre 3,5 et 4 MFG, et une charrue de fabrication locale vaut environ 0,5 MFG. Ces investissements sont donc hors de portée de nombre d'UP pauvres, sauf si elles accèdent à un crédit dédié. Par ailleurs, même pour les UP qui sont équipées, l'entretien des bœufs est souvent très limité (pas de complémentation alimentaire, pas de traitement antiparasitaire, parfois pas de vaccination, etc.) et ils sont parfois en mauvais état en saison sèche, ce qui diminue leur performance.

#### **A1.1 - Logement d'une ligne de crédit bonifiée au Crédit rural de Guinée (CRG)**

De l'analyse récente des forces et faiblesses des principales institutions de crédit de Haute Guinée (BOUYER & CHAKIB, 2018), il ressort que le CRG est la mieux implantée (volumes d'en-cours importants, nombreuses communes couvertes, nombreux points de service, etc.) et la plus performante (progression des en-cours de crédit agricole ces dernières années, taux de remboursement satisfaisant...).

Cependant, les conditions d'éligibilité (notamment apport personnel) et les taux d'intérêt (souvent jugés élevés) limitent l'accès au crédit. Il serait pertinent de loger une ligne de crédit revolving (reconstituable par les remboursements des bénéficiaires successifs et donc pérenne) avec (i) des conditions d'éligibilité assouplies, ouvertes au plus grand nombre mais donnant priorité à certaines UP (UP pilotées par des femmes isolées et/ou de jeunes hommes), (ii) bonification du taux d'intérêt, pour passer de 3% mensuel à 1,5% voire 1%. Le cas échéant, une ligne de subvention compléterait la ligne de crédit et permettrait d'attribuer une prime (entre 25% et 50% de l'investissement, selon conditions de ressources) aux UP les plus nécessiteuses, pour diminuer la charge de crédit et leur permettre de s'équiper.

#### **A1.2 - Renforcement des capacités des gestionnaires du CRG avec une AT perlée**

Les services du CRG de Haute Guinée disposent de protocoles de crédit détaillés, ont déjà de nombreuses années d'expérience en termes de gestion de crédit agricole et des personnels qualifiés dans leurs points de service (BOUYER & CHAKIB, 2018). Néanmoins, étant donné l'ampleur potentielle de la ligne de crédit projet et des particularités de cette ligne (bonification du crédit, ciblage vers certains types d'UP, combinaison prime/crédit, etc.), un appui perlé (environ 15 homme-jour par an) serait utile afin de s'assurer

que les procédures sont bien adaptées, que les capacités des agents du CRG sont renforcées (suivi des dossiers, reporting financier...).

### A1.3 – Recyclage et dotation des auxiliaires d'élevage pour améliorer l'entretien des bœufs

Les bœufs sont souvent en mauvais état au moment des labours, car ils manquent de fourrage et parfois d'eau, et ne reçoivent quasiment pas de complément ; ils ingèrent des sacs plastiques et chiffons ; ils souffrent de diverses maladies (charbon bactérien, parasites, etc.) et sont mal/pas déparasités / vaccinés.

Les auxiliaires d'élevage, généralement présents dans la plupart des Sous-Préfectures, pourraient être appuyés à deux niveaux par l'ONG Réseau guinéen de traction animale – développement intégral (RGTA-DI) : (i) formations techniques, afin de prodiguer des appuis basiques : conseil en termes d'alimentation, diagnostics courants et petits soins (vaccination, déparasitage, apport de vitamines, d'antibiotiques, etc. (ii) dotation d'un stock initial d'intrants d'élevage (compléments alimentaires, produits vétérinaires, etc.), grâce à de petites subventions, et formation en gestion (plan d'affaires pour réaliser des prestations).

### **→ C2 : Diffuser des semences de riz à cycle court et/ou moins gourmandes en eau**

Les UP sont sensibles à l'utilisation de semences de riz à cycle long et/ou gourmandes en eau. De façon générale, l'utilisation de semences améliorées est très marginale pour toutes les cultures, y compris les trois plus importantes, à savoir riz, maïs et arachide.

La production de semences de prébase et base est normalement du ressort de l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG), celle des semences proprement dites du ressort de paysans-multiplicateurs, sous la supervision des services semenciers de la Direction nationale de l'agriculture (DNA). Dans les faits, de tels paysans-multiplicateurs sont rares.

En dépit de l'absence de filières semencières organisées, les paysan(ne)s abandonnent progressivement leurs semences à cycle long au profit de celles à cycle plus court, en se fournissant tant bien que mal sur les marchés locaux ou auprès de leurs proches. Mais, cette piste d'adaptation mériterait d'être mieux explorée, en témoignent les avis partagés sur les semences à cycle court actuellement disponibles.

Dans ce cadre, il est important de tenir compte des leçons du passé, à savoir les nombreux échecs (semences diffusées quelques années, puis diluées), dus notamment à (i) l'insuffisance des consultations préalables et de la participation des paysan(ne)s dans les choix, (ii) les petites échelles de diffusion (insuffisantes pour fixer une semence)...Mais aussi les réussites, telle la diffusion large de semence Nankin, qui prouve que les paysan(ne)s sont pragmatiques et preneurs de semences améliorées, si celles-ci leur conviennent.

### A2.1 - Caractérisation et sélection participative des variétés cultivées

Une étude de terrain doit permettre de fournir les grandes caractéristiques végétatives des variétés déjà cultivées localement (durée du cycle, résistance à la sécheresse, à la verse, nombre d'épis par pied et productivité, etc.) et les appréciations qu'en font les paysan(ne)s (facilité de récolte / battage, gout, etc.).

Sur la base de cette caractérisation, une sélection participative des variétés à multiplier sera organisée, en mobilisant les paysan(ne)s en premier lieu, mais aussi les commerçants et STD. Au besoin, si les caractéristiques des variétés présentes localement s'avèrent peu prometteuses, des transferts de matériel végétal pourront être organisés avec AfricaRice (Côte d'Ivoire), avec qui l'IRAG a déjà des collaborations.

### A2.2 – Production des semences par l'IRAG et les paysans multiplicateurs

Le Centre de Bordo/Kankan, antenne régionale de l'IRAG, produira les semences de prébase et de base de riz, pour une ou plusieurs variétés retenues. Les semences de base seront ensuite distribuées à des paysans-multiplicateurs, pour production et diffusion à large échelle. Si l'on considère que l'IRAG produit 0,5 t de semences de prébase et 10 t de semences de base et que ces semences de base sont confiées à une quarantaine de paysans-multiplicateurs produisant chacun 2 ha de semences, on peut estimer la production de semences à 435 t sur trois ans, qui pourraient être distribuées auprès de 15 000 paysan(ne)s (0,5 ha semés/paysan(ne)s, avec 60 kg/ha de semences).

### A2.3 – Encadrement de la filière semencière par le Ministère de l’agriculture

Cet encadrement se fera à deux niveaux : (i) Formation initiale des paysans multiplicateurs, puis (ii) Suivi de la production semencière et certification des semences. Cet encadrement impliquera les agents de la Division « Semences et plants » de la DNA de Conakry, en coordination étroite avec les agents locaux de l’Agence nationale de la promotion rurale et du conseil agricole (ANPROCA). Il faudra notamment prévoir un suivi rapproché de terrain pendant les trois mois annuels de production semencière.

### **→ C3 : Mettre en place des appuis-conseil de proximité en agroécologie**

Les UP sont sensibles à la baisse de la fertilité des sols et à la hausse de l’enherbement. Cette sensibilité est exacerbée par le manque d’eau en cours de cycle : stress hydrique et perturbation de la photosynthèse et de l’assimilation des minéraux ; adventices plus compétitives que le riz en conditions difficiles.

Face à cela, les capacités d’adaptation se résument dans la majorité des cas à l’apport d’intrants chimiques (herbicides et engrais), ce qui est coûteux, pas à la portée de tous (notamment les UP pilotées par des femmes isolées ou des jeunes hommes), néfaste pour la santé des populations rurales et l’environnement en général, et pas toujours efficace (résistance de certaines adventices aux herbicides à base de Glyphosate ; acidification des sols et blocage de l’absorption de certains éléments minéraux (notamment K et Mg) en cas de fertilisation minérale seule, sans apport de matière organique).

Pour réduire leur sensibilité ou renforcer leur capacité d’adaptation, les UP riz n’ont quasiment pas d’appui/conseil technico-économique, que ce soit par les STD, les ONG/Projets ou la Fédération des Unions de producteurs de riz de Guinée (FUPRORIZ). On constate ainsi que les associations et rotations sont très limitées, tout comme les jachères, qu’il n’y a quasiment pas de transfert de fertilité de l’élevage vers l’agriculture, que les pratiques visant à maintenir la matière organique des sols sont méconnues.

#### A3.1 - Identification fine des besoins prioritaires en appui-conseil technico-économique

L’étude de vulnérabilité de la riziculture au changement climatique menée début 2021 a permis d’identifier de façon préliminaire les contraintes perçues par les UP, leurs pratiques culturales et les limites de ces pratiques pour surmonter les contraintes de production. Ce diagnostic ayant touché un échantillon réduit d’UP, il serait pertinent de l’étendre à l’ensemble des Communes de la Préfecture de Siguiri, afin de présenter les faits et conclusions clefs du diagnostic préliminaire, recueillir les avis/amendements sur ce diagnostic et confirmer/affiner les besoins prioritaires en appui-conseil.

#### A3.2 – Formation continue des agents de l’ANPROCA et de la FUPRORIZ en agroécologie et AIC

A partir des années 1990 et à l’instar de nombreux pays africains, la Guinée a expérimenté l’approche de vulgarisation dite « *Benor* » ou « *Training and visit* ». Cette approche prescriptive et basée sur la diffusion de messages techniques (« *top-down* »), a démontré ses limites en matière d’appui au changement des comportements. Elle reste néanmoins ancrée dans les habitudes des agents de terrain. Il serait donc utile de les recycler sur des approches plus socio-économiques (« *bottom-up* »), pour remettre ainsi les paysan(ne)s au centre du jeu. Ceci inclura notamment la mise à jour du matériel pédagogique à utiliser sur le terrain.

Sans préjuger des thèmes d’appui-conseil à prioriser par les UP, les agents de terrain pourront être recyclés en priorité sur les pratiques de gestion intégrée et biologique de la fertilité des sols et de l’enherbement, mais aussi sur d’autres thèmes utiles : théorie du changement, accompagnement des dynamiques paysannes, utilisation de données agro-climatiques, gestion intégrée des ressources en eau, lutte raisonnée des pestes et maladies, traction attelée et soins du bétail, diffusion de semences améliorées, transformation des produits, etc. Ce recyclage pourra être assuré par l’IRAG, avec appui éventuel de l’Assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO), voire de consultants recrutés par appel d’offres.

#### A3.3 - Mise en œuvre et suivi/actualisation des appuis/conseils

Les agents de terrain seront déployés sur le terrain afin de mettre en œuvre, à la demande, des appuis-conseils aux UP « riz ». Afin que les appuis-conseils soient suivis et actualisés, on sélectionnera un échantillon limité d’UP (de 20 à 40) afin de mettre en place du « conseil de gestion » (RIGOURD et al. 2014) :

- Complémentaire des appuis-conseils agricoles « classiques », dont la porte d'entrée est souvent technique, car il vise à suivre/traiter/exploiter des données économiques réelles (temps de travaux, quantités d'intrants, volumes récoltés, prix des intrants/produits, etc.) ;
- Englobant et reposant sur le concept d' « approche globale de l'exploitation agricole » (BONNEVIALE et al. 1989) : l'UP est un tout cohérent et le Chef d'UP a de bonnes raisons de faire ce qu'il fait, c'est au technicien de les identifier et de comprendre les décisions ;
- S'adressant à des UP volontaires et motivées, car il implique un surcroît de travail et de « paperasserie » lié notamment au suivi des charges, recettes, temps, etc.

Ce conseil de gestion permettra de réactualiser des référentiels technico-économiques actuellement datés pour la Haute Guinée. Il faut noter qu'il sera utile de valoriser le retour d'expérience (évaluation mi-parcours) du volet appui-conseil sur la filière riz de mangrove financé sur le CGN1205 (SARITEM).

#### **→ C4 : Promouvoir la riziculture irriguée, via des aménagements hydroagricoles**

Les UP sont sensibles au changement climatique, à cause de leur dépendance aux cultures pluviales. Le changement climatique, notamment les pluies de plus en plus erratiques dans le temps et dans l'espace, rend les cultures pluviales de plus en plus risquées. Par ailleurs, la culture du riz avec maîtrise partielle de l'eau est productive (au moins 2 t/ha en étant conservatif, soit un rendement deux fois plus élevé que le riz pluvial), permet d'optimiser la main d'œuvre dont disposent les UP, même les plus vulnérables (seul facteur de production non limitant pour ces dernières), et peut être couplée – suivant les conditions locales – à des productions maraichères de contre-saison, très appréciées par les femmes (et permettant ainsi d'étendre l'activité agricole de 4-5 mois actuellement à près de 8-10 mois).

Enfin, un des atouts majeurs de la riziculture irriguée, c'est le fait que l'Etat ou le projet finançant l'aménagement, extérieur aux villages concernés, peut dans une certaine mesure « adapter » les règles traditionnelles, en conditionnant notamment son financement à des critères d'accès « pro-pauvre » et/ou « pro-femmes » et/ou « pro-jeune ». Ceci offre des opportunités inédites à ces groupes dont l'accès au foncier est traditionnellement limité (à ce que le chef de terre, ou le père / chef de famille, ou le mari / chef de famille veut bien octroyer sur le domaine foncier qu'il gère).

Cela étant dit, les aménagements rizicoles sont marginaux en Haute Guinée, et notamment dans la Préfecture de Siguiri, où ils sont localisés en grande partie aux bords du Niger. Construits dans les années 1940, puis réhabilités à de nombreuses reprises par des projets successifs, ils souffrent de maux divers : ouvrages de tête endommagés, batardeaux manquants ou crémaillère bloquée, absence de revêtement bétonné des canaux ou drains (et infiltrations croissantes au fil des ans, avec les dégâts causés par les rongeurs et termites), casiérage disparu suite aux crues, etc.

La création d'aménagements rizicoles plus modestes (sur de petites plaines) peut donner de bons résultats, pour peu que les spécificités locales (nature des sols, topographie, régime des crues, etc.) soient bien prises en compte lors des études d'implantation et que les capacités des usagers soient renforcées par des services d'appui (ANPROCA et FUPRORIZ) pour leur gestion (gestion collective des tours d'eau, entretien régulier des drains/canaux/diguettes/etc., fonds de travaux pour acheter ciment/fer à béton/etc.).

##### **A4.1 - Sélection des bénéficiaires par appel à micro-projets**

L'appel à micro-projets sera lancé en ciblant des zones aptes aux aménagements hydroagricoles (Cf. Schéma directeur de l'irrigation) et où sont présentes des UP pratiquant la riziculture pluviale (et donc sensibles aux effets du changement climatique). Ces aménagements seront créés en suivant une ingénierie sociale adaptée : (i) identification des ayants-droits traditionnels sur les zones ciblées, (ii) discussion et signature (par les ayants-droits, les autorités élues et coutumières, le groupement bénéficiaire) d'une attestation de cession sécurisant l'utilisation pendant au moins 25 ans reconductibles, (iii) attribution des casiers individuels (entre 0,5 et 1 ha par producteur).

Les bénéficiaires seront impliqués via des travaux collectifs (fouille, transport d'agrégats) et l'essentiel des travaux (ouvrages bétonnés, implantation des drains et canaux) sera mis en œuvre par une entreprise privée recrutée par appel d'offres (schéma habituel pour ce genre d'opérations).

#### A4.2 - Conception des aménagements résilients et supervision des travaux

Le Service régional du génie rural (SPGR) de Siguiri et le Bureau technique du génie rural (BTGR) de Kankan sont les seuls à même localement de mener ces tâches de conception et supervision. Selon leurs procédures, les travaux d'un montant inférieur à 300 MFG sont sous responsabilité du SPGR, ceux entre 300 et 500 MFG sont sous responsabilité du BTGR.

L'ensemble du processus prend un an, découpé comme suit : (i) quatre mois de pré-études (sensibilisation des bénéficiaires, enquête socio-économique, coupe pédologique, levée topographique, prise en compte des projections climatiques), (ii) quatre mois de conception (plan d'étude intégrant les consultations, préparation et lancement du dossier d'appel d'offres), (iii) quatre mois de travaux (entreprise et bénéficiaires) et supervision, depuis l'adjudication jusqu'à la réception définitive.

#### A4.3 - Appui à la mise en valeur des aménagements

Les porteurs de micro-projets seront appuyés par l'agent local de l'ANPROCA opérant dans leur zone, avec appuis éventuels du technicien spécialisé en riziculture au sein de l'ANPROCA basé à Siguiri. Ils seront formés et appuyés lors des trois premières années d'utilisation sur différents aspects : création de règles collectives pour l'utilisation de l'eau, contribution à un fond de travaux, réfection régulière des drains/canaux/diguettes, etc.

#### **→ C5 : Promouvoir des activités agrosylvopastorales alternatives aux cultures pluviales**

Les UP sont sensibles au manque d'activités alternatives aux cultures pluviales. Pourtant, de nombreuses activités agrosylvopastorales alternatives existent, ayant les avantages suivants : Valorisation de la main d'œuvre en saison sèche (quasiment toutes les activités listées) ; Valorisation de produits en libre-accès (PFNL par ex) ou de ressources sous-exploitées (fourrage et fane d'arachide pour l'embouche de ruminants par ex) ; Praticables sans besoin foncier (transformation des PFNL ou de l'arachide par ex) ; Diversification de l'alimentation locale.

Cette composante est ouverte aux UP volontaires et sensibles au changement climatique. En s'inspirant de l'approche « analyse de l'économie des ménages » du CONACILSS, et en tenant compte du contexte local, il est proposé une grille avec un nombre limité de questions simples (Possession d'au moins 3 ha cultivables ? Ratio personnes dépendantes sur actifs agricoles < 2 ? Autoproduction céréalière suffisante pour l'UP ? etc.) et aux réponses vérifiables sans controverse par des agents de terrain appuyés par les autorités communales. A chaque question correspond oui (0) ou non (1) : en sommant les scores, on peut évaluer le niveau de sensibilité (d'autant plus élevé que le score total est élevé). La liste des actions qui pourraient être financées dans la C5 n'est pas exhaustive et pas limitative : de nouvelles actions pourront être financées pour peu qu'elles répondent aux critères précités. A titre illustratif, on présente deux de ces activités ci-dessous :

Transformation du néré et du karité : Les gousses de néré (*Parkia biglobosa*) sont transformées en un condiment très apprécié localement, le *soumbala*, et les amandes de karité (*Vitellaria paradoxa*) sont transformées en beurre de karité, consommé localement et également exporté. Les autres PFNL végétaux sont plus marginaux : jus de fruit (acide) de *Landolphia dulcis* (*sagba* en malinké), poudre de gousses de tamarin (*Tamarindus indica*), etc.

Le néré est en libre d'accès et se récolte de mars à avril. Le karité est généralement réservé au propriétaire du champ (lequel peut cependant donner l'autorisation de récolter à un tiers) et se récolte de mai à juillet. La plupart des activités concourant à la transformation du néré et du karité sont chronophages (surtout pour le néré) mais très peu capitalistiques, sauf le broyage des graines qui requiert un équipement couteux (10 à 12 MFG pour un broyeur). In fine, la rémunération du travail est intéressante : 36 600 FG/hj par exemple pour le beurre de karité (BOUYER & CHAKIB, 2018), qui plus est à une période de l'année (saison sèche) où les activités sont très réduites.

Ces deux PFNL sont transformés par les femmes, avec des moyens parfois rudimentaires et chronophages (pilon pour le néré), parfois peu adaptés (rendements et qualités améliorables) et/ou peu accessibles (moulins multi-usages peu répandus et/ou coûteux). Le principal objectif pour ces filières est de réduire la pénibilité et le temps de transformation. Dans le cas du néré, le défi est notamment de diffuser des

décortiqueuses aptes à traiter des graines brutes, sans cuisson préalable. L'ONG TRIAS a déjà formé avec succès des forgerons à la fabrication de prototypes burkinabés.

Aviculture semi-moderne : L'ONG Vétérinaires sans frontières (VSF) est intervenue sur ce sujet dans les années 1990, dans la Commune de Bissikrima (Préfecture de Dabola) notamment, mais cette pratique ne s'est pas diffusée. A l'heure actuelle, il y aurait quelques élevages moyens de poules pondeuses (centaines de têtes) aux abords des villes de Kankan et Sigui, mais très peu de petits élevages semi-modernes « mixtes » (œufs et chair). Pourtant, le potentiel de commercialisation existe, qu'il soit régulier pour les œufs (protéine animale la moins chère) ou plus occasionnels pour les poulets de chair (fêtes).

L'activité demande un investissement minimum : achat de reproducteurs (généralement 20 poules et deux coqs), de matériaux (ciment, fer à béton, etc.) et de mangeoires, fonds de roulement pour achat des compléments et produits zootecniques. L'ensemble a été évalué à 122 000 FCFA au Burkina-Faso, soit environ 2 MFG (ICI et SalvaTerra, 2017). Par contre, comme pour l'embouche de petits ruminants, cette activité demande un accompagnement, notamment pour respecter les traitements (vaccins, antibiotiques, déparasitant, débecquage).

#### A5.1 - Appui au montage de micro-projets

Afin de faire remonter de façon « *bottom up* » des idées de micro-projets agrosylvopastoraux, les agents de terrain de l'ANPROCA (en coordination avec les autorités communales (administratives et coutumières), les autres STD, les projets et ONG actifs dans leur zone) pourront organiser des réunions élargies d'information et formation pour aiguiller au mieux les porteurs potentiels de micro-projets dans le montage de leur dossier. Un canevas de dossier simplifié au maximum pourrait être proposé pour guider les réflexions, afin de ne pas créer de barrière à l'entrée et de simplifier au maximum le traitement des dossiers.

#### A5.2 - Mise en œuvre des micro-projets par les bénéficiaires, avec appuis ad hoc

Les micro-projets seront a priori très divers (c'est d'ailleurs le but recherché de cette option d'adaptation). Il serait difficile de détailler ici les appuis-conseils à mener pour accompagner spécifiquement chaque type de projet. Par contre, on peut préciser que ces micro-projets seront financés en grande partie par le projet, les bénéficiaires finaux apportant un cofinancement limité (moins de 10% du budget du micro-projet) en mesure avec leur moyens réduits. Enfin, il est utile de préciser la démarche qui pourra être suivie, dite « Accompagnement des dynamiques d'organisations paysannes » (ADOP), éprouvée sur le terrain en Afrique de l'Ouest et ayant démontré dans la pratique son efficacité (Cf. la structuration des filières menée dans les années 2000 par le Centre d'appui aux OPA de Kankan). On peut résumer l'ADOP par trois principes clefs :

- « *Un tas de brique ne fait pas une maison* » : l'accumulation de formations, de dons en matériels, de voyages d'études, etc. ne mettent pas les paysan(ne)s en mouvement...Au contraire, en renforçant l'assistanat, elles peuvent parfois être contre-productives et laisser penser aux paysan(ne)s que d'autres « *savent ce qui est bon pour eux* » ;
- « *La formation par l'action est la plus efficace* » : les projets démarrant par des formations théoriques ne fonctionnent pas. Les paysan(ne)s, pragmatiques, se désintéressent des appuis, qui ne répondent pas à leurs attentes de court-terme. L'incompréhension se creuse alors entre eux et le projet. Pour éviter ce scénario en queue de poisson, l'approche consistant à aider les paysan(ne)s à prioriser et mettre en œuvre une action concrète et aux résultats visibles (« *action structurante* ») est souvent pertinente ;
- « *Un km commence par un pas* » : Chaque paysan(ne)s a ses propres forces, faiblesses et attentes. Les appuis apportés ne doivent pas poursuivre l'objectif illusoire de « *répondre à tout, tout de suite* » ... Il faut que l'agent de projet s'adapte aux paysan(ne)s, et non l'inverse.

### **2.3 - Hypothèses et risques critiques**

Les principaux risques critiques envisagés sont les suivants :

- Pour la C2 – Semences : Modèle économique de la filière semencière qui peut être concurrencé par la diffusion massive et gratuite de semences importées ;

- Pour la C3 - Conseil en agroécologie : Changement de paradigme et nécessité de convaincre que les pratiques agroécologiques ne sont pas rétrogrades ;
- Pour la C4 - Aménagements hydroagricoles : Renforcement de l'organisation locale pour éviter le phénomène de passager clandestin et la dégradation des aménagements ;
- Pour la C5 - AGR alternatives : Acceptabilité sociale du choix des bénéficiaires (critères d'éligibilité clairs et acceptés, contrôle/validation par les coutumiers et élus communaux).

Ces risques sont surmontables à condition de mettre l'accent sur l'accompagnement du changement et l'ingénierie sociale. L'AMO en appui au CSP veillera à renforcer ces aspects.

## **2.4 - Intervenants et mode opératoire – pilotage, gestion et mise en œuvre du projet**

### **2.4.1 - Intervenants**

Le bénéficiaire du financement du projet est le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE). Il est maître d'ouvrage direct pour ce qui concerne les composantes C2 - Semences (mobilisation de l'IRAG et des Services semenciers, tous deux sous sa tutelle) ; C3 – Conseils en agroécologie (mobilisation de l'ANPROCA, sous sa tutelle) ; C4 – Aménagements hydroagricoles (mobilisation du BTGR et SPGR, sous sa tutelle) ; C5 – Microprojets (mobilisation de l'ANPROCA, sous sa tutelle).

Le MAE rétrocèdera une partie des fonds (dans le cadre d'un acte de rétrocession soumis à l'ANO de l'AFD) aux entités suivantes : CRG et ONG RGTA-DI, qui se partageront la maîtrise d'ouvrage de la C1 – Crédit bœuf (CRG sur les aspects bancaires et RGTA-DI sur les aspects techniques) ; FUPRORIZ, dont les agents techniques travailleront de concert avec l'ANPROCA sur la C3 – Conseils en agroécologie.

### **2.4.2 - Mode opératoire et pilotage du projet**

Le pilotage stratégique du projet sera assuré par un Comité de pilotage (COFIL) regroupant des représentants des structures suivantes : services du MAE [Direction nationale de l'agriculture (DNA) ; Direction préfectorale de l'agriculture (DPA) ; ANPROCA ; Direction nationale du génie rural (DNGR) ; BTGR ; SPGR ; IRAG ; Services semenciers) ; services du MEEF [Direction nationale de l'environnement (DNE) ; Direction préfectorale de l'environnement (DPE)] ; FUPRORIZ ; Conseils municipaux des communes ciblées ; Préfecture de Siguiri ; RGTA-DI ; CRG ; AFD. Sa présidence sera assurée par le Secrétaire général du MAE et son secrétariat par le CSP. Il se réunira chaque semestre.

La coordination et le suivi au quotidien du projet seront assurés par une Cellule de suivi de projet (CSP), internalisée au niveau de la maîtrise d'ouvrage, au plus près du terrain. La CSP sera constituée de cadres des services décentralisés du MAE, nommés par le Ministre après ANO de l'AFD, sur la base d'une fiche de postes et d'une grille d'évaluation.

La CSP sera appuyée par une Assistance technique à maîtrise d'ouvrage (AMO), sélectionnée après appel d'offres international. La CSP et son AMO seront basées à Siguiri. Une attention particulière sera portée à ce qu'elles présentent un bon équilibre femmes-hommes.

## **2.5 - Indicateurs et dispositif de suivi-évaluation (S&E)**

### **2.5.1 - Indicateurs de S&E**

Les indicateurs listés dans l'annexe 1 sont proposés au stade de la FIP et devront être confirmés/affinés aux étapes suivantes (Fiche de présentation de projet – FPP ; Note aux instances). En particulier, il sera important de veiller à leur désagrégation en termes de genre.

### **2.5.2 - Dispositif de S&E**

Le dispositif de S&E aura pour double objectif (i) d'amener les acteurs impliqués à suivre une stratégie d'intervention globale, définie communément et *ex ante* ; (ii) de réajuster le cas échéant cette stratégie d'intervention globale et les stratégies d'intervention spécifiques pour chaque composante / action, afin d'atteindre l'objectif spécifique et la finalité du projet.

Le dispositif de S&E sera piloté par le CSP avec l'appui de l'AMO, et alimenté par les opérateurs impliqués dans les activités du projet : C1 – Crédit bœuf : CRG et RGTA-DI ; C2 – Semences : IRAG et Services semenciers ; C3 – Conseil en agroécologie : ANPROCA (voire IRAG et consultant recruté sur appel d'offres) ; C4 – Aménagements hydroagricoles : BGTR et SPGR ; C5 – Micro-projets : ANPROCA. La CSP et l'AMO s'assureront que les indicateurs du projet s'intègrent au maximum dans les dispositifs de S&E propres à chaque opérateur.

Lors de l'étude de faisabilité, on veillera à ce que le cadre logique et ses indicateurs soient validés, et également à ce que les données de référence de ces indicateurs soient renseignées. Lors de la mise en œuvre du projet, le dispositif de S&E sera régulièrement mis à jour ; les données de S&E seront présentées dans les rapports d'activités trimestriels / semestriels / annuels ; ces données seront discutées lors des COPIL semestriels et devront faciliter les prises de décision.

### III - FINANCEMENT

#### 3.1 - Coût et plan de financement

En se basant sur les analyses préliminaires des coûts des actions, détaillées dans l'étude de vulnérabilité de la riziculture au changement climatique menée début 2021, le plan de financement suivant peut être proposé :

Coût estimatif du projet	Montant (M€)	%
C1 : Faciliter l'accès à la traction attelée avec du crédit et des appuis ad hoc	1,3	18
C2 : Diffuser des semences de riz à cycle court et/ou moins gourmandes en eau	0,8	12
C3 : Mettre en place des appuis-conseil de proximité en agroécologie	1,4	20
C4 : Promouvoir la riziculture irriguée, via des aménagements hydroagricoles	1,4	20
C5 : Promouvoir des activités agrosylvopastorales alternatives aux cultures pluviales	1,2	17
C6 : Gestion du projet	0,9	13
	7,0	100

#### 3.2 - Viabilité financière du projet

Des analyses préliminaires de la rentabilité des actions sont détaillées dans l'étude de vulnérabilité de la riziculture au changement climatique menée début 2021. On peut en substance en retenir ce qui suit :

Composante	Appréciation générale de la rentabilité
C1 : Faciliter l'accès à la traction attelée avec du crédit et des appuis ad hoc	Bonne : Baisse des charges de prestations de labour et hausse des recettes des cultures (labour précoce). Pour les plus vulnérables, limitation de l'endettement et garantie d'une bonne rentabilité grâce au subventionnement partiel. Pour tous, charge du crédit supportable grâce à la bonification et l'étalement du remboursement.
C2 : Diffuser des semences de riz à cycle court et/ou moins gourmandes en eau	A confirmer : L'utilisation de semences plus adaptées / améliorées doit avoir un effet direct sur les rendements et donc la rentabilité de la production. Pour qu'une filière semencière puisse se développer et se pérenniser, il faudrait que son modèle économique ne soit pas concurrencé par la diffusion massive et gratuite de semences importées.
C3 : Mettre en place des appuis-conseil de proximité en agroécologie	A confirmer : Rares essais en milieu paysan de pratiques agroécologiques (compostage en maraichage, semis sous couvert végétal, ...) et très rarement documentés. Les pratiques spécifiques restent à identifier via un travail de recherche/développement. Celles à retenir devront être au moins aussi rentable qu'actuellement.
C4 : Promouvoir la riziculture irriguée, via des aménagements hydroagricoles	Bonne : Le coût d'un aménagement est considérable, mais les coûts de maintenance sont limités (main d'oeuvre essentiellement pour nettoyer drains et diguettes) et les recettes potentielles sont élevées s'il est bien utilisé (doublement du rendement de riz en saison humide, maraichage pendant une partie de la saison sèche). La rentabilité est donc a priori bonne en année normale et excellente en année de sécheresse.
C5 : Promouvoir des activités agrosylvopastorales alternatives aux cultures pluviales	Bonne : la rentabilité des AGR proposées diffère bien évidemment selon leur nature et la localisation de leur mise en œuvre, mais elles ont été pré-identifiées sur la base de leur faisabilité technique mais aussi de leur rentabilité économique pour les bénéficiaires, y compris en incluant une part d'autofinancement des bénéficiaires

### **3.3 - Principales conditions suspensives et engagements**

Ces conditions devront être discutées sur la base des risques identifiés par l'étude de faisabilité :

- Mise en place de la CSP nécessaire au démarrage du projet ;
- Validation du manuel opérationnel de procédures du projet (il pourra s'inspirer du manuel préparé dans le cadre d'autres projets financés par l'AFD) ;
- Validation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) et du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

### **3.4 - Schéma fiduciaire**

Le plan de passation de marchés sera établi au début du projet sur la base de la logique d'intervention définie. Il sera revu à chaque COPIL, de manière à rester flexible selon le développement des activités. Des décaissements annuels seront faits sur la base de Programmes de travail et budget annuels (PTBA) validés par le COPIL et l'AFD. Les paiements de l'AMO pourront être réalisés directement par l'AFD.

Une caisse d'avance renouvelable modeste sera mise en place pour la première année. Progressivement, le montant de la caisse pourra être augmenté, en minimisant les risques via une assistance technique perleée sur les procédures de gestion administratives et financières. Des audits techniques et financiers seront réalisés annuellement par un cabinet d'audit de renommée internationale.

## **PARTIE B – DILIGENCES A USAGE INTERNE**

### **IV - COHERENCE ET CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE L'AFD**

#### **4.1 - Contribution du projet aux enjeux du développement durable**

##### **Dimension 1 : Croissance soutenable et économie résiliente : +2**

Le projet promouvra des pratiques d'AIC, dont l'effet attendu est triple : contribuer à l'adaptation des populations au changement climatique, contribuer aux efforts d'atténuation dans la filière riz, accroître la production et les revenus. Concernant ce dernier point, et tel que présenté dans la Partie 3.2 supra, l'évaluation préliminaire des pratiques amène à penser que les pratiques contribueront substantiellement à une croissance durable et à une économie résiliente.

##### **Dimension 2 : Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux : +2**

L'étude de vulnérabilité de la riziculture au changement climatique, menée début 2021, a permis d'identifier les critères de vulnérabilité communs à toutes les UP (par ex, très forte dépendance aux cultures pluviales, dans un contexte d'irrégularité des pluies), mais aussi les critères de vulnérabilité spécifiques à certaines UP (par ex, rareté voire absence de bœufs de labour chez les UP pilotés par des jeunes). Conséquemment, le projet mettra en œuvre des actions de portée générale, afin de réduire les critères de vulnérabilité communs ; mais aussi des actions ciblées, pour réduire les critères de vulnérabilité spécifiques. Ceci contribuera à augmenter le bien-être social, de façon générale, et à réduire les déséquilibres sociaux (dus à la paupérisation et marginalisation des UP les plus vulnérables au changement climatique).

##### **Dimension 3 : Egalité femmes-hommes : +2**

Les femmes sont, tout autant que les hommes, fortement impliquées dans la filière riz. Cependant, elles souffrent - dans cette filière comme dans la plupart des filières agrosylvopastorales - d'un accès limité aux facteurs de production (foncier, équipements, capital, etc.). Le projet prévoit des actions spécifiques en leur faveur : accès préférentiel au crédit bœuf, implication forte dans le conseil de gestion, mise en place de critères « pro-genre » pour l'accès aux aménagements rizicoles, promotion d'AGR plébiscitées par les femmes (maraichage, transformation des PFNL, embouche, etc.), etc.

##### **Dimension 4 : Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des RN : +1**

Les actions de terrain s'inscrivent toutes dans le concept d'AIC et, conséquemment, visent à concilier production agricole et bonne gestion des ressources naturelles. Cependant, il faut être conscient du fait que

les défis à relever sont importants en la matière, étant donné que certaines pratiques actuelles sont néfastes pour l'eau, les sols et la biodiversité (usage massif d'herbicides et d'engrais chimique, peu d'apport de matière organique, peu de rotations/associations, etc.). Le projet proposera des solutions agroécologiques alternatives à ces pratiques, mais il est difficile à ce stade d'apprécier l'ampleur de la résistance au changement qu'il faudra surmonter.

### **Dimension 5-a : Transition vers une trajectoire bas-carbone : +1**

La riziculture est globalement émettrice de gaz à effet de serre (GES), mais les actions de terrain s'inscrivent dans le concept d'AIC et visent, entre autres choses, à contribuer à l'atténuation du changement climatique. Plusieurs pistes seront explorées : limitation des émissions de N<sub>2</sub>O et CH<sub>4</sub> via une gestion ad hoc de l'eau à la parcelle, limitation des émissions de N<sub>2</sub>O et CO<sub>2</sub> liées aux engrais chimiques via la promotion de la matière organique, augmentation de la séquestration de carbone dans les sols via l'apport de matière organique.

### **Dimension 5-b : Résilience au changement climatique : +3**

Les actions proposées sont toutes issues d'une étude approfondie de vulnérabilité de la riziculture au changement climatique et il est donc attendu que ces actions contribuent fortement à la résilience au changement climatique.

### **Dimension 6 : Pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance : +1**

Le projet s'inscrit dans les efforts en cours en termes d'amélioration du cadre de gouvernance sur le secteur environnement en Guinée (avec le soutien notamment de la Facilité Adapt'Action). Cependant, étant donné l'arrivée récente au pouvoir de la junte et la réorganisation complète du Gouvernement, il est difficile de s'avancer davantage sur cette dimension.

#### • Synthèse et graphique

- D1 : Croissance soutenable et économie résiliente
- D2 : Bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux
- D3 : Egalité femmes-hommes
- D4 : Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et RN
- D5-a : Transition vers une trajectoire bas-carbone
- D5-b : Résilience au changement climatique
- D6 : Pérennité des effets du projet et cadre de gouvernance



## 4.2 - Cohérence avec la stratégie climat

Le projet est aligné avec les engagements 1, 2 et 4 de la stratégie 2017 – 2022 de l'AFD : 100% accord de Paris, augmentation des volumes de la finance climat, et co-construction des solutions. Par ailleurs, la promotion de pratiques AIC est au cœur du projet : il contribuera donc de façon concrète et efficace aux enjeux de l'atténuation et de l'adaptation / réduction de la vulnérabilité climatique. Il devrait bénéficier d'un classement 100% climat (adaptation).

## 4.3 - Cohérence stratégique et contribution à l'influence économique française

### • Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD :

Le projet est aligné avec le Cadre d'intervention pays (CIP) de l'AFD pour la Guinée, la stratégie de la Direction régionale du Golfe de Guinée et les questions de réduction des vulnérabilités qu'elle contient. Il est aussi aligné avec les documents cadre de programmation de l'UE dans le cadre du nouvel instrument *Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument* (NDICI, Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale).

### • Contribution à l'influence économique française :

Des bureaux d'étude et ONG françaises seront probablement impliqués dans l'étude de faisabilité du projet ou dans l'AMO mobilisée en appui aux partenaires locaux.

## • Contribution à la diplomatie écologique :

Les questions de biodiversité et de climat sont au cœur de l'agenda diplomatique international en 2021 : COP15 de la CBD et COP26 de la CCNUCC. Le projet pourrait être cité comme une réponse opérationnelle aux engagements pris lors de ces rendez-vous cruciaux.

## V - EVALUATION DES RISQUES

### 5.1 - Risque pays

Suite aux événements du 5 septembre 2021 et dans l'attente d'annonces de politique générale par le Gouvernement de transition, il est difficile de pronostiquer l'évolution du contexte général et, en particulier, de l'apaisement ou non des tensions sociales qui n'ont que fait que s'accroître ces dernières années. Par ailleurs, l'aggravation possible de la pandémie COVID19 est aussi un facteur de risque.

### 5.2 - Risques techniques

Ils sont modérés :

C1 – Crédit bœuf : Traction attelée promue depuis les années 1990 (projet coton Kankan) et sérieux des acteurs impliqués (CRG pour le crédit, Auxiliaires d'élevage pour les soins et RGTA-DI pour la formation).

C2 – Semences : Les paysans ont été appuyés par le passé pour monter de telles filières semencières. Quelques paysans continuent à multiplier des semences. Les structures d'appui (IRAG, ANPROCA, Services semenciers) sont disponibles et aptes techniquement à mettre en œuvre l'option.

C3 – Conseils en agroécologie : Le concept est méconnu, mais certaines pratiques sont connues (compostage, rotations, etc.). Les paysan(ne)s estiment qu'il n'y a pas de difficulté technique particulière.

C4 – Aménagements hydroagricoles : Les services du génie rural sont capables de planifier leur création et de suivre les travaux, menés selon le schéma habituel par des entreprises et les populations locales.

C5 – Microprojets : En plus du cofinancement de l'AGR, les capacités des bénéficiaires seront appuyées, tant en termes de maîtrise technique de l'activité que de maîtrise économique.

### 5.3 - Risques environnementaux et sociaux

Sous réserve de confirmation par des analyses plus poussées lors de l'étude de faisabilité, le projet devrait être classé B (risques modérés). Au niveau environnemental, il n'y a pas de risque majeur identifié (certes, il y a des incertitudes sur la capacité du projet à limiter les pratiques néfastes pour les ressources naturelles, mais le projet ne devrait en aucun cas les aggraver). Au niveau social, on note trois risques potentiels :

C1 – Crédit bœuf : Tensions sociales possibles mais surmontables : (i) critères de priorité d'accès au crédit expliqués et connus de tous, (ii) implication des coutumiers et des groupements pour garantir le remboursement (examen de la moralité, garantie individuelle, caution solidaire de groupement) ;

C4 - Aménagements hydroagricoles : Litiges fonciers possibles mais surmontables si des accords de cession sont préparés et signés par les coutumiers et les ayants-droits locaux ; risque de phénomène de passager clandestin (et de dégradation des aménagements), mais surmontable avec l'appui à l'organisation locale ;

C5 – Microprojets : Tensions sociales possibles mais surmontables si des critères d'éligibilité des bénéficiaires sont transparents et que les choix sont analysés/validés par les coutumiers et élus communaux.

### 5.4 - Risque climatique

Le risque climatique est intrinsèquement pris en compte dans le projet puisque sa finalité est de contribuer à l'adaptation au changement climatique des populations rurales de la Préfecture de Siguiri.

## VI - JUSTIFICATION DES PRODUITS FINANCIERS

### 6.1 - Justification du produit financier AFD, subsidiarité, termes

xx

## 6.2 - Justification du recours au financement délégué

A ce stade, il n'est pas prévu de financement délégué.

## VII - CALENDRIERS

### 7.1 - Calendrier d'identification et d'exécution du projet

	<i>Début</i>	<i>fin</i>	<i>Commentaires</i>
<i>A. Identification et instruction</i>	xx	xx	xx
<i>Études<sup>1</sup> :</i>	xx	xx	xx
<i>Techniques</i>	xx	xx	xx
<i>Économiques, Climatiques &amp; financières</i>	xx	xx	xx
<i>Environnementales et sociales</i>	xx	xx	xx
<i>Décision officielle de l'emprunteur<sup>2</sup></i>	xx	xx	xx
<i>Autres Prérequis</i>	xx	xx	xx
<i>B. Formalisation et exécution du projet<sup>3</sup></i>	xx	xx	xx
<i>Passation des marchés</i>	xx	xx	xx
<i>Préparation Dossier d'Appel d'Offres</i>	xx	xx	xx
<i>Appel d'Offres<sup>4</sup></i>	xx	xx	xx
<i>Réalisations</i>	xx	xx	xx

### 7.2 - Calendrier du financement AFD

	<i>dates</i>	<i>Commentaires</i>
<i>A. Identification et instruction</i>	xx	xx
<i>CID</i>	xx	xx
<i>Mission d'évaluation</i>	xx	xx
<i>CCR/COSUB</i>	xx	xx
<i>Passage aux instances</i>	xx	xx
<i>B. Formalisation et exécution</i>	xx	xx
<i>Signature convention</i>	xx	xx
<i>Date Limite de 1<sup>er</sup> Verst (DLPF)</i>	xx	xx
<i>Date Limite de Verst des Fonds (DLVF)</i>	xx	xx
<i>Remboursements</i>	<i>Début &amp; Fin</i>	xx

### 7.3 - Prévisions de décaissements du financement AFD

<i>Année 1 (1)</i>	<i>Année 2</i>	<i>Année 3</i>	<i>Année 4</i>	<i>Année 5</i>
<i>1 000 000 €</i>	<i>1 500 000 €</i>			

## VIII - CLASSEMENT E&S, HIERARCHIE ET AUTRES ACTEURS

### 8.1 - Classement environnemental et social<sup>5</sup>

<b>Classement global du projet :</b>	<b>A</b> <input type="checkbox"/>	<b>B+</b> <input type="checkbox"/>	<b>B</b> <input type="checkbox"/>	<b>C</b> <input type="checkbox"/>
Classement environnemental :	A <input type="checkbox"/>	B+ <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
Classement social :	A <input type="checkbox"/>	B+ <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> A détailler si utile

<sup>2</sup> Inclure les dimensions politiques et légales

<sup>3</sup> A différencier par activité, groupe d'activité ou composante si utile

<sup>4</sup> La date de fin étant ici la signature du ou des contrat(s)

<sup>5</sup> Justifiant le cas échéant l'appui de GPS/AES à l'équipe-projet

## 8.2 - Structure maîtrise d'œuvre

Hiérarchie	Titulaire	Adjoint
Directeur des Opérations	xx	xx
Directeur département géographique	xx	xx
Directeur département thématique	xx	xx
Chef de division thématique (CP : Oui/Non)	xx	xx
Chef du département AFI (CP : Oui/Non)	xx	xx
Directeur d'agence	xx	xx
Responsable Pays	xx	xx
Responsable du dossier permanent de crédit	xx	xx

## IX - MOYENS A MOBILISER

Estimation des temps en jours/hommes (hors missions)

	Estimation	De la FIP à l'octroi	De l'octroi au 1 <sup>er</sup> versement	Du 1 <sup>er</sup> au dernier versement	TOTAL
Siège – Resp. Pays	xx	xx	xx	xx	xx
Siège - Technique	xx	xx	xx	xx	xx
Siège - Autres	xx	xx	xx	xx	xx
Total - Siège	xx	xx	xx	xx	xx
Réseau	xx	xx	xx	xx	xx
TOTAL	xx	xx	xx	xx	xx

Observations : xx

Déconcentration de la chefferie de projet

Chefferie de projet dans le réseau dès après l'octroi : OUI  NON

Observations<sup>6</sup> : xx

<sup>6</sup> Si « oui », indiquer l'entité qui exercera la fonction de Responsable d'Equipe projet (agence, Direction régionale ou REP-Réseau) suite à l'octroi. A des fins d'anticipation, indiquer le cas échéant si un transfert de chefferie de projet vers le réseau devra s'envisager dans les 12 mois qui suivent l'octroi (ne rien indiquer sinon).

## ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

<b>Finalité</b> : contribuer à la résilience au CC des populations rurales de la Préfecture de Siguiri		
<b>Objectif spécifique</b> : mettre en œuvre des actions d'adaptation de la riziculture au CC		
<b>Chaîne de résultats (NB : C = Composante / A = Action)</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Hypothèses critiques</b>
<b>C1 : Faciliter l'accès à la traction attelée avec du crédit et des appuis ad hoc</b>		
A1.1 - Logement d'une ligne de crédit bonifié au Crédit rural de Guinée (CRG)	Volumes d'en cours, nombre de bénéficiaires, taux de remboursement, nombres d'agents CRG formés et compétences Nombre d'auxiliaires formés, compétences acquises, nombre et type d'interventions, nombre d'UP touchées, état des bœufs	
A1.2 - Renforcement des capacités des gestionnaires du CRG avec une AT perlée		
A1.3 – Recyclage et dotation des auxiliaires d'élevage pour améliorer l'entretien des bœufs		
<b>C2 : Diffuser des semences de riz à cycle court et/ou moins gourmandes en eau</b>		
A2.1 - Caractérisation et sélection participative des variétés cultivées	Caractérisation et sélection de quelques variétés prometteuses	Modèle économique de la filière semencière qui peut être concurrencé par la diffusion massive et gratuite de semences importées
A2.2 – Production des semences par l'IRAG et les paysans multiplicateurs	Diffusion des semences (nombre de variétés, quantités produites, nombre d'UP touchées, etc.) et leurs performances (suivi de carrés de rendement dans un nombre limité d'UP)	
A2.3 – Encadrement de la filière semencière par le Ministère de l'agriculture		
<b>C3 : Mettre en place des appuis-conseil de proximité en agroécologie</b>		
A3.1 - Identification fine des besoins prioritaires en appui-conseil technico-économique	Conseil de gestion pour suivre les performance des UP (rendements ; charges de production ; marge par ha / par jour) et, in fine, les impacts sur la sécurité alimentaire et les revenus	Changement de paradigme et nécessité de convaincre que les pratiques agroécologiques ne sont pas rétrogrades
A3.2 - Formation continue des agents de l'ANPROCA et de la FUPRORIZ en agroécologie et AIC		
A3.3 - Mise en œuvre et suivi/actualisation des appuis/conseils		
<b>C4 : Promouvoir la riziculture irriguée, via des aménagements hydroagricoles résilients</b>		
A4.1 - Sélection des bénéficiaires par appel à micro-projets	Nombre et nature des bénéficiaires, état d'avancement des travaux, suivi des aménagements après réception	Renforcement de l'organisation locale pour éviter le phénomène de passager clandestin et la dégradation des aménagements
A4.2 - Conception des aménagements et supervision des travaux		
A4.3 - Appui à la mise en valeur des aménagements	Nombre d'utilisateurs formés, niveau d'entretien des aménagements, rendements moyens, état du fonds de travaux	
<b>C5 : Promouvoir des activités agrosylvopastorales alternatives aux cultures pluviales</b>		
A5.1 - Appui au montage de micro-projets	Nombre de kits distribués, nombre d'UP touchées, revenus générés, emplois générés	Acceptabilité sociale du choix des bénéficiaires (critères d'éligibilité clairs et acceptés, contrôle/validation par les coutumiers et élus communaux)
A5.2 - Mise en œuvre des micro-projets par les bénéficiaires, avec appuis ad hoc		